



Intrication droit civil et pénal

Par **momide**, le **14/07/2009** à **20:34**

Bonjour,

Je suis en procédure avec mon locataire pour impayés de loyers, il se trouve que j'ai découvert qu'il avait également fait usage de faux avec abus de confiance lors de la constitution de son dossier de location (fausses fiches de paie, fausses attestation de travail etc) tout cela il y a moins de trois ans.

Mon avocat ne m'a pas du tout expliqué sa stratégie d'attaque. Il ne veut pas exercer de pression sur le locataire en l'informant sur la possibilité d'une procédure pénale et même il me déconseille de le faire alors que le locataire semble avoir organisé son squat et son insolvabilité. Qu'en pensez vous ?

D'autre part, puis-je moi alerter le locataire sur mon éventuelle intention de le poursuivre en pénal pour usage de faux? A noter que ce locataire est un récidiviste en la matière ??

Merci de votre réponse.